

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GOURLIZON

Séance du 4 novembre 2025

<u>Nombre de membres :</u>	
En exercice	15
Présents	12
Votants	13
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre novembre
à 20h00 heures, le Conseil Municipal de cette Commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par
la loi, dans la salle du conseil municipal en mairie, sous la
présidence de M. le Maire, Olivier PORS.

Date de la convocation

29 octobre 2025

Étaient présents : BISCH Jacques – DULOUT Jean-Luc – PORS Olivier – FLOCHLAY Loïc — LAPART Nathalie – LE BRAS Mickaël – LE BERRE Aurélien – GOURRET Didier– JUHEL Jean-Etienne – Gwénaëlle JAOUEN – PIGEYRE Carole – ROLLAND Iwan

Étaient absents : MONOT Joël (procuration à Gwénaëlle JAOUEN) – Adeline CARETTE – JOYEUX David.

Jean-Luc DULOUT a été élu secrétaire de séance.

2025-11-07 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Exposé :

Conformément à l'article L 313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. En cas de suppression d'emploi ou modification du nombre d'heures de travail (assimilée à une suppression d'emploi), la décision est soumise à l'avis préalable du CST.

L'article 54 du décret n° 2021-571 du 10 mai 2021, précise que les CST sont consultés pour avis sur les questions tendant aux projets relatifs au fonctionnement et à l'organisation des services, aux projets d'aménagement importants modifiant les conditions de santé et de sécurité et les conditions de travail lorsqu'ils s'intègrent dans le cadre d'un projet de réorganisation de service, ...

Le tableau actuel date de 2020 et ne permet pas d'avancement de grade pour plusieurs agents. Le CST a donc été saisi afin de donner son avis sur le recalibrage des grades minimum et maximum de trois postes. L'intitulé de deux postes est également modifié, pour une mise en cohérence avec les missions exercées.

Voici le tableau des emplois avant modification :

SERVICE	LIBELLE EMPLOI	GRADE MINIMUM	GRADE MAXIMUM	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	DUREE TEMPS DE TRAVAIL
Secrétariat général	Secrétaire de mairie	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	1	0	TC
Service administratif	Assistant administratif	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1	0	TC
Service technique	Adjoint technique	Agent de maitrise principal	Agent de maitrise principal	1	0	TC
Service enfance	ATSEM	ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	1	0	TNC
	Adjoint technique	Adjoint technique	Adjoint technique	1	0	TNC
	Adjoint technique	Adjoint technique	Adjoint technique	1	0	TNC
	Cuisinier	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1	0	TC

Le tableau des emplois après modification :

SERVICE	LIBELLE EMPLOI	GRADE MINIMUM	GRADE MAXIMUM	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	DUREE TEMPS DE TRAVAIL
Secrétariat général	Secrétaire de mairie	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	1	0	TC
Service administratif	Assistant administratif	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1	0	TNC
Service technique	Adjoint technique	Agent de maitrise principal	Agent de maitrise principal	1	0	TC
Service enfance	ATSEM	ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	1	0	TNC
	Agent polyvalent des écoles	Adjoint technique	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	1	0	TNC
	Agent polyvalent des écoles	Adjoint technique	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	1	0	TNC

	Cuisinier	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1	0	TC
--	-----------	--	--	---	---	----

Le comité social territorial, lors de la séance du 30 septembre 2025, a émis un avis favorable à l'unanimité pour cette mise à jour du tableau des emplois (cf. annexe 7).

Proposition :

Il est proposé au conseil municipal de valider le tableau des emplois ainsi modifié, le CST ayant donné un avis favorable.

Décision :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter le tableau des emplois ainsi modifié.

Le secrétaire de séance
Jean-Luc DULOUT




Le Maire
Olivier PORS

